

01.07.2010 - 11:00 Uhr

Vélos électriques: les accidentologues demandent le port du casque obligatoire

Wildhaus (ots) -

Leur vitesse étant mal évaluée par les autres usagers de la route, les personnes se déplaçant à vélo électrique sont exposées à un risque d'accident accru. Les conséquences sont graves, comme le démontrent les crash tests actuels réalisés par AXA Winterthur et DEKRA. C'est la raison pour laquelle les accidentologues demandent aujourd'hui de rendre obligatoire le port du casque pour leurs utilisateurs.

Les accidentologues d'AXA Winterthur et de l'organisation d'experts DEKRA craignent l'augmentation des accidents graves impliquant des vélos électriques. Ces bolides silencieux connaissent actuellement un véritable boom. Ces derniers temps, le chiffre des ventes a pratiquement doublé chaque année. «Les vélos électriques sont pratiques, écologiques et très tendance», déclare Bettina Sinzig, responsable du service de recherche accidentologique d'AXA Winterthur. «Le piège, c'est que les autres usagers de la route sous-estiment souvent leur vitesse réelle. Les conséquences sont alors de graves blessures, voire la mort - notamment dans le cas des cyclistes qui ne portent pas de casque.»

Les accidentologues de DEKRA et d'AXA Winterthur ont analysé de tels accidents dans le cadre de leurs derniers crash tests à Wildhaus. Ils constatent qu'une personne sur un vélo électrique lancé à 40 km/h qui percuterait de plein fouet la portière d'une voiture brusquement ouverte subirait de graves blessures à la tête et au torse. «Si le vélo roulait à une vitesse normale, le conducteur du véhicule aurait le temps de refermer la porte - ou le cycliste d'éviter l'obstacle», ajoute Jörg Ahlgrimm, accidentologue en chef chez DEKRA. «Avec un vélo électrique, l'accident est inéluctable et très violent en raison de la grande vitesse.»

Sur la base des résultats de ces tests, les chercheurs d'AXA Winterthur et de DEKRA demandent au législateur de rendre obligatoire le port du casque, du moins pour les vélos rapides dont l'assistance électrique permet des vitesses allant jusqu'à 45 km/h. Ils enjoignent également les autres usagers de la route à ne pas se fier à leur expérience: une personne qui pédale tranquillement n'avance pas toujours lentement - il peut en effet s'agir d'un vélo électrique.

Photos et statistiques concernant les derniers crash tests sur Internet: www.accidentresearch.ch

Contact:

AXA Winterthur, Media Relations
Tél.: +41/52'261'77'44
E-Mail: communication@axa-winterthur.ch